

A.C.P.S

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 266, Chemin de Font Cailloure
06510 GATTIERES
824 604 615 RCS GRASSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 431 euros de la manière suivante :

Report à nouveau :

6 431 €

Le montant du poste « Report à nouveau » s'élève donc à - 13 847 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est spécifié qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres qui s'élèvent à 4 953 euros pour un capital social de 5 000 euros ont été reconstitués à plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

